

Rapport n°11 : Indemnisation des participants à un projet de recherche ISITE-BFC	
Rapporteur (s) :	Alain DEREUX, Vice-président
Service – personnel référent	Sophie AUPET – Service formation, recherche et innovation
Séance du Conseil d'administration	14 novembre 2018

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Un projet de recherche lauréat du premier appel à projets ISITE-BFC contient un protocole impliquant la personne humaine. Il s'agit du projet « Caractérisation du développement typique et atypique de la reconnaissance des expressions faciales émotionnelles dans un contexte multi-sensoriel » porté par Jean-Yves Baudouin du Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA). Quatre actions seront menées pour la réalisation du projet :

1/ Caractériser le développement de la capacité de discrimination des expressions faciales de la petite enfance à l'âge adulte en enregistrant des marqueurs cérébraux originaux ;

2/ Comprendre comment le contexte multi-sensoriel non visuel influence le développement de la capacité à inférer l'état émotionnel à partir du visage d'autrui ;

3/ Etudier dans quelle mesure des déficits de traitement multi-sensoriel contribuent aux déficits de reconnaissance des expressions faciales émotionnelles, plus spécifiquement dans le syndrome de délétion 22q11.2 (22q11.2DS) ;

4/ Développer et adapter une technique électrophysiologique originale de mesure des marqueurs cérébraux des mécanismes cognitifs et des processus intégratifs dans l'enfance et dans les troubles développementaux.

Ces actions impliquent des investigations sur des personnes (enfants, adolescents, adultes) ayant ou non le syndrome de délétion 22q11.2.

Pour les personnes majeures qui participent à une recherche en tant que volontaire, il est prévu un examen médical préliminaire, une indemnisation plafonnée à 4500€ (pour compensation des contraintes subies) pour une période de douze mois consécutifs, un fichier national pour les recenser avec une période d'exclusion entre les recherches.

Le porteur de projet souhaite qu'UBFC fixe un montant de dédommagement à **10 euros par heure** de participation, les durées pouvant s'étendre de 1 à 10h et le nombre de participants à l'étude pouvant être compris entre 300 et 400 participants.

Le projet de Mr Baudouin s'inscrit dans un protocole ayant reçu un avis favorable de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), centre de recherche du CNRS où le CNRS a accepté d'être promoteur du protocole.

Cette dépense est prévue au budget sur la convention du projet de M. Baudouin UB17010.CSG.IS : UBFC / 907 / UB17010.CSG.IS / UB17010.GE . Les dépenses sont réparties de la façon suivante 1500 € en 2017, 2000 € en 2018, 2000 € en 2019.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur le montant d'indemnisation à verser aux participants à ces recherches.